

PAR COURRIEL

Québec, le 13 juillet 2017

Objet : Demande d'accès à l'information du 14 juin 2017

La présente a pour objet le suivi de votre demande d'accès du 14 juin 2017, visant à obtenir les documents suivants :

1. *Tout document faisant état (ou un document faisant référence) à des travaux réalisés et des coûts d'entretien annuels, depuis 2010 (si applicable), des lieux suivants :*
 - Fontaine de Tourny;
 - Mise en lumière de l'hôtel du Parlement;
 - Promenade des Premiers-Ministres;
 - Observatoire de la Capitale;
 - Place de l'Assemblée nationale;
 - Promenade Samuel-de Champlain;
 - Domaine Cataract;
 - Boisé-jardin de l'hôtel du Parlement.
2. *Tout document faisant état (ou un document faisant référence) à des déficits d'entretien, de bris, de vétusté ou de travaux à réaliser sur les lieux gérés par la Commission de la capitale nationale, incluant le type de travaux à faire, l'endroit et le coût projeté.*
3. *Tout document faisant état (ou un document faisant référence) au nombre de visiteurs à l'Observatoire de la Capitale, par année, depuis 2008.*

Après analyse, nous accédons à votre demande telle que précisée dans votre courriel du 19 juin 2017. Vous trouverez donc en pièces jointes les documents que nous avons préparés afin de répondre à votre demande précisée.

Toutefois, depuis 2010, aucuns travaux (incluant l'entretien) n'ont été réalisés par la Commission dans les lieux suivants : Fontaine de Tourny, l'hôtel du Parlement (Mise en lumière) et Boisé-jardin de l'hôtel du Parlement. Également, en ce qui concerne votre demande visant à connaître le nombre de visiteurs à l'Observatoire de la Capitale depuis

.../2

2008, vous pouvez trouver cette information dans le rapport annuel de chacune des années financières sur notre site Internet à l'adresse suivante : www.capitale.gouv.qc.ca.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1), nous vous informons que vous pouvez exiger la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Si vous désirez plus de renseignements, vous pouvez vous adresser à la soussignée, au numéro 418 644-4737.

Je vous prie d'agréer, [REDACTED] mes salutations distinguées.



M^e Sylvie Turbide, juriste et
responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements
personnels

P. J.

Avis de recours (art. 46, 48 et 51)

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Révision

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit et elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télé. : 418 529-3102

Montréal

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télé. : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites à un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres textes de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135). La Loi prévoit explicitement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

Appel devant la Cour du Québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devra être examinée en appel.

b) Délai et frais

L'article 149 de la Loi prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les trente jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par le dépôt auprès de la Commission d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les dix jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

Avis de recours au tiers (proposé par la CAI)

Révision

a) Pouvoirs

L'article 136 de la Loi prévoit qu'un tiers ayant présenté des observations conformément à l'article 49 peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser la décision de donner accès à tout ou en partie au document.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec

Bureau 2.36
525, boul René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R5S9
Tél. : 418 528-7741
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télé. : 418 529-3102

Montréal

Bureau 18.200
500, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : 514 873-4196
Numéro sans frais : 1 888 528-7741
Télé. : 514 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision portent sur la décision concernant l'accessibilité des renseignements fournis par le tiers à l'organisme.

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les quinze jours suivant la date de la mise à la poste de l'avis informant le tiers de la décision de donner accès à tout ou en partie au document par le responsable.

Appel devant la Cour du Québec

a) Pouvoir

L'article 147 de la Loi stipule qu'une personne directement intéressée peut porter la décision de la Commission d'accès à l'information en appel devant un juge de la Cour du Québec sur toute question de droit ou de compétence. L'appel ne peut être interjeté qu'avec la permission d'un juge de la Cour du Québec. Le juge accorde la permission s'il est d'avis qu'il s'agit d'une question qui devrait être examinée en appel.

b) Délais et frais

L'article 149 prévoit que la requête pour permission d'appeler doit être déposée au greffe de la Cour du Québec, à Montréal ou à Québec, dans les trente jours qui suivent la date de réception de la décision de la Commission après avis aux parties et à la Commission. Les frais de cette demande sont à la discrétion du juge.

La décision autorisant l'appel doit mentionner les seules questions de droit ou de compétence qui seront examinées en appel.

c) Procédure

L'appel est formé, selon l'article 150 de la Loi, par le dépôt auprès de la Commission d'un avis à cet effet signifié aux parties, dans les dix jours qui suivent la date de la décision qui l'autorise. Le dépôt de cet avis tient lieu de signification à la Commission d'accès à l'information.

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
COÛTS D'ENTRETIEN ANNUELS**

	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010
Promenade des Premiers-Ministres								
Aménagement extérieur								
- Entretien et réparation	105,73	71,60	126,05	68,00	345,00	662,75	-	-
- Matériel et équipement	-	-	-	-	-	-	-	759,00
	105,73 \$	71,60 \$	126,05 \$	68,00 \$	345,00 \$	662,75 \$	- \$	759,00 \$
Observatoire de la Capitale								
Entretien des locaux	12 460,28 \$	9 829,77 \$	10 176,61 \$	8 549,31 \$	15 103,43 \$	3 398,04 \$	850,00 \$	1 031,38 \$
Loyer versé à la SQI	190 778,40 \$	208 956,48 \$	208 956,48 \$	208 956,48 \$	208 956,48 \$	213 556,06 \$	192 830,04 \$	187 129,32 \$
	203 238,68 \$	218 786,25 \$	219 133,09 \$	217 505,79 \$	224 059,91 \$	216 954,10 \$	193 680,04 \$	188 160,70 \$
Place de l'Assemblée-Nationale								
Aménagement extérieur								
- Entretien et réparation	103 676,06	117 431,60	93 450,71	107 651,26	113 050,75	107 421,76	97 550,96	105 051,62
- Fournitures et approvisionnement	171,70	2 821,95	901,60	-	8 220,89	5 820,28	326,75	7 432,15
- Matériel et équipement	23 830,25	60 472,88	43 196,78	384,40	60 476,13	9 142,50	4 804,91	9 333,07
- Electricité	47 752,62	27 978,85	14 445,99	29 025,57	24 737,51	21 332,14	28 347,02	15 535,60
	175 430,63 \$	208 705,28 \$	151 995,08 \$	137 061,23 \$	206 485,28 \$	143 716,68 \$	131 029,64 \$	137 352,44 \$
Promenade Samuel-De Champlain								
Aménagement extérieur								
- Traitements et avantages sociaux	31 248,75	41 206,36	39 037,15	37 655,86	35 983,24	35 467,39	32 563,26	31 457,31
- Entretien et réparation	383 135,67	348 708,73	421 412,10	464 094,57	465 353,30	370 727,59	462 025,15	490 403,77
- Services de patrouille et de sécurité	14 917,78	14 111,41	22 820,72	16 362,36	23 558,37	24 189,99	25 052,11	42 095,08
- Fournitures et approvisionnement	10 801,62	29 386,30	35 126,57	34 756,10	37 380,35	105 961,88	68 135,54	9 969,59
- Matériel et équipement	12 254,00	17 143,20	33 330,32	473,00	9 867,60	8 710,97	3 416,20	15 282,11
	452 357,82 \$	450 556,00 \$	551 726,86 \$	553 341,89 \$	572 142,86 \$	545 057,82 \$	591 192,26 \$	589 207,86 \$
Bâtiments								
- Entretien et réparation	53 099,15	35 221,18	48 265,70	39 607,91	34 926,91	48 557,07	34 281,09	61 649,41
- Services de patrouille et de sécurité	7 332,00	7 332,00	7 332,24	7 332,24	6 937,66	6 937,68	7 000,98	7 000,00
- Fournitures et approvisionnement	909,86	2 550,17	3 998,66	2 070,07	376,71	2 946,14	1 560,27	910,90
- Matériel et équipement	4 337,31	-	-	-	-	-	-	1 134,00
- Electricité et chauffage	21 133,23	19 923,84	13 674,93	20 025,23	20 681,50	19 007,16	20 640,16	18 769,46
	86 811,55 \$	65 027,19 \$	73 271,53 \$	69 035,45 \$	62 922,78 \$	77 448,05 \$	63 482,50 \$	89 463,77 \$
	539 169,37 \$	515 583,19 \$	624 998,39 \$	622 377,34 \$	635 065,64 \$	622 505,87 \$	654 674,76 \$	678 671,63 \$
Domaine Catarauqui								
Aménagement extérieur								
- Traitements et avantages sociaux	66 621,71	65 259,01	73 413,86	69 469,42	64 008,11	-	-	-
- Entretien et réparation	75 571,43	59 952,42	86 642,40	98 021,83	89 038,25	61 038,03	48 475,31	29 973,32
- Services de patrouille et de sécurité	-	-	-	-	-	10 413,70	-	-
- Fournitures et approvisionnement	10 616,17	7 164,15	11 198,49	18 529,10	31 408,98	14 246,67	10 968,78	1 630,00
	152 809,31 \$	132 375,58 \$	171 254,75 \$	186 020,35 \$	184 455,34 \$	85 698,40 \$	59 444,09 \$	31 603,32 \$
Bâtiments								
- Entretien et réparation	123 812,28	128 020,88	111 122,42	132 127,73	136 634,83	114 233,09	39 031,75	10 963,48
- Services de patrouille et de sécurité	12 389,88	12 389,88	14 296,13	18 634,25	15 023,66	12 183,22	12 407,23	12 026,98
- Fournitures et approvisionnement	6 067,36	6 795,82	7 643,99	7 161,54	27 994,56	15 685,52	15 988,96	544,49
- Electricité et chauffage	64 868,00	67 354,08	75 557,43	68 936,73	62 518,23	56 379,39	49 630,81	32 928,55
	207 137,52 \$	214 560,66 \$	208 619,97 \$	226 860,25 \$	242 171,28 \$	198 481,22 \$	117 058,75 \$	56 463,50 \$
	359 946,83 \$	346 936,24 \$	379 874,72 \$	412 880,60 \$	426 626,62 \$	284 179,62 \$	176 502,84 \$	88 066,82 \$

**COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
TRAVAUX RÉALISÉS**

	2016-2017	2015-2016	2014-2015	2013-2014	2012-2013	2011-2012	2010-2011	2009-2010 et avant	Total
PROMENADE DES PREMIERS-MINISTRES									
- Réfection de deux stèles existantes	- \$	5 874,50 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 874,50 \$
	- \$	5 874,50 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	5 874,50 \$
OBSERVATOIRE DE LA CAPITALE									
- Exposition permanente	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	544 188,00 \$	- \$	- \$	544 188,00 \$
- Renouvellement de l'exposition	252 236,42 \$	139 504,37 \$	20 000,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	411 740,79 \$
	252 236,42 \$	139 504,37 \$	20 000,00 \$	- \$	- \$	544 188,00 \$	- \$	- \$	955 928,79 \$
PROMENADE SAMUEL-DE CHAMPLAIN									
Sentiers des Grèves (Phase 2)									
- Secteur Nature	- \$	341 593,94 \$	170 560,49 \$	291 187,53 \$	556 693,56 \$	2 184 276,80 \$	202 227,62 \$	77 313,00 \$	3 823 852,94 \$
- Secteur Champlain	276 600,45 \$	223 054,29 \$	24 830,83 \$	- \$	- \$	15 306,00 \$	22 235,00 \$	51 797,00 \$	613 823,57 \$
	276 600,45 \$	564 648,23 \$	195 391,32 \$	291 187,53 \$	556 693,56 \$	2 199 582,80 \$	224 462,62 \$	129 110,00 \$	4 437 676,51 \$
DOMAINE CATARAQUI									
Restauration de la Villa, construction d'un agrandissement et aménagement paysager. (En partenariat avec le ministère de la Culture et des Communications)	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	2 474 116,00 \$	6 018 384,00 \$	8 492 500,00 \$
Réfection du stationnement	- \$	1 590,40 \$	37 857,51 \$	699 379,22 \$	66 066,50 \$	- \$	- \$	- \$	804 893,63 \$
Infrastructures routières	15 444,48 \$	171 052,10 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	186 496,58 \$
Installation d'un panneau d'affichage électronique	5 775,00 \$	42 117,26 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	47 892,26 \$
Centre d'interprétation des Grands domaine de Sillery									
- Conception et installation de l'exposition	76 070,85 \$	11 115,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	87 185,85 \$
- Réhabilitation de l'ancien poulailler	174 441,79 \$	9 471,44 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	183 913,23 \$
Réfection de la toiture de la maison du gardien	137 588,28 \$	11 105,00 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	148 693,28 \$
	409 320,40 \$	246 451,20 \$	37 857,51 \$	699 379,22 \$	66 066,50 \$	- \$	2 474 116,00 \$	6 018 384,00 \$	9 951 574,83 \$

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

TRAVAUX À RÉALISER

	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Parc du Bois-de-Coulonge				
Mise à la norme des anciennes écuries	1 160 400 \$	193 100 \$	- \$	- \$
Amélioration de la salubrité	- \$	À DÉTERMINER	- \$	- \$
Réfection de l'enveloppe extérieure et remplacement du parement de bois extérieur de la maison du fermier	- \$	À DÉTERMINER	- \$	- \$
Protection incendie à la loge du gardien	- \$	111 110 \$	- \$	- \$
Consolidation maçonnerie des anciennes serres	70 000 \$	- \$	- \$	- \$
Mur enceinte-maçonnerie	- \$	313 360 \$	- \$	- \$
Réfection des serres	- \$	- \$	404 900 \$	- \$
Éclairage du sentier	118 000 \$	811 900 \$	- \$	- \$
Réfection de l'enceinte du parc (Phase 1)	234 700 \$	- \$	172 094 \$	172 094 \$
Réfection du belvédère(finalisation des travaux)	17 200 \$	- \$	- \$	- \$
Réfection des infrastructures routières	81 700 \$	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER
Parc des Moulins				
Travaux correctifs et mise à niveau des maisons Bernard, Brassard, Cayouette et Richard	175 000 \$	639 300 \$	1 594 753 \$	288 444 \$
Réfection maçonnerie - muret avenue du Zoo	- \$	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	- \$
Stabilisation et mise en valeur du moulin Douville	- \$	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER
Réfection des infrastructures routières des sentiers et revégétalisation des rives	173 200 \$	- \$	À DÉTERMINER	3 021 300 \$
Parc Cavalier du Moulin				
Restauration des fortifications et aménagement Ville de Québec	- \$	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	- \$
Place de l'Assemblée Nationale				
Mise à la norme dispositif éclairage Coulée verte	- \$	À DÉTERMINER	- \$	- \$
Réfection des monuments	- \$	À DÉTERMINER	- \$	- \$
Promenade Samuel-De Champlain				
Mise à niveau des infrastructures - Phase 1 (Inspection des structures et ouvrages d'art)	173 500 \$	181 240 \$	- \$	223 550 \$
Stabilisateurs des fûts d'éclairage	- \$	À DÉTERMINER	- \$	- \$
Domaine Catarqui				
Restauration des serres horticoles et viticoles	50 000 \$	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	- \$
Restauration du jardin d'hiver	- \$	À DÉTERMINER	- \$	- \$
Ajout protection incendie- Atelier du peintre	- \$	- \$	- \$	À DÉTERMINER
Mise à niveau et ajout protection incendie-Écuries	- \$	- \$	- \$	À DÉTERMINER
Mise à la norme des intérieurs et protection incendie - Maison du gardien	- \$	À DÉTERMINER	À DÉTERMINER	- \$
Mise à niveau - Puit de captation	- \$	- \$	À DÉTERMINER	- \$
Nouvelles-Casernes				
Consolidation du bâtiment	7 887 300 \$	5 988 000 \$	5 156 050 \$	- \$
TOTAL	10 141 000 \$	8 238 010 \$	7 327 797 \$	3 705 388 \$

Voici le nombre de visiteurs par année financière (du 1^{er} avril au 31 mars). Vous pouvez trouver cette information dans le rapport annuel de chacune des années sur notre site internet à l'adresse suivante : www.capitale.gouv.qc.ca

2008-2009 : 80 213

2009-2010 : 70 578

2010-2011 : 66 174

2011-2012 : 66 396

2012-2013 : 63 507

2013-2014 : 59 141

2014-2015 : 64 351

2015-2016 : 82 921

2016-2017 : 90 976